

COMMUNE DE PETIT-LANDAU

**PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PETIT-LANDAU
SEANCE DU 22/03/2022**

Sous la présidence de Madame Carole TALLEUX, Maire,

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents, et constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 19 h 30.

Présents (13) : Mesdames et Messieurs, Carole TALLEUX, Maire

Jean-Marc GINDER, Christian BUTSCHA, Adjoint au Maire,
Joseph CARNEMOLLA, Christine CARRERA, Arnaud FLANDRE, Armand HEITZ, Didier KERN,
Thomas MAUVAIS, Jean-Baptiste MEYER, Sandrine SCHNEIDER, Alexandra STEMMELIN,
Myriam WENDLING, conseillers municipaux.

Absent non excusé : ../'

Ont donné procuration (2) : Stéphane ESSLINGER, qui a donné procuration à Christine CARRERA. Laetitia ORTSCHITT qui a donné procuration à Jean-Marc GINDER.

En application de l'article L.2121-15 du CGCT est désignée secrétaire de séance, Christine CARRERA, conseillère municipale, assistée de Nicolas NUNNINGER, Secrétaire de Mairie.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 2 février 2022.
2. Approbation du compte de gestion du budget annexe « eau & assainissement » de l'exercice 2021.
3. Approbation du compte administratif du budget annexe « eau & assainissement » de l'exercice 2021.
4. Affectation du résultat de l'exercice 2021 du budget annexe « eau & assainissement »
5. Approbation du budget primitif « Eau » pour l'exercice 2022.
6. Approbation du compte de gestion « principal » de l'exercice 2021.
7. Approbation du compte administratif « principal » de l'exercice 2021.
8. Affectation du résultat 2021 du budget « principal » de la Commune.
9. Approbation du budget primitif « principal » pour l'exercice 2022.
10. Vote des taux d'imposition.
11. Attribution des subventions aux associations.
12. Mise à disposition de personnel par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (emplois saisonniers d'été).
13. Convention de participation financière de Petit-Landau à m2A pour le transport des jeunes de Petit-Landau.
14. Convention de mise à disposition partielle d'un agent d'Ottmarsheim (animateur sportif).
15. Convention de refacturation – accueil du matin, activités extrascolaires mercredi et vacances et animation jeunesse territoriale sur le territoire de la bande rhénane : refacturation aux communes.
16. Convention « La Filature Nomade ».
17. Décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2020.
18. Documents d'urbanisme & droit de préemption urbain.
19. Divers.



1. Approbation de la réunion du Conseil Municipal du 2 février 2022.

Le compte-rendu de la séance du 2 février n'appelant pas d'observation est approuvé à l'unanimité et signé séance tenante.

2. Approbation du compte de gestion du budget annexe « eau & assainissement » de l'exercice 2021.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget « eau et assainissement » de l'exercice 2021, dressé par le Service de Gestion Comptable de Mulhouse.

3. Approbation du compte administratif du budget annexe « eau & assainissement » de l'exercice 2021.

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de M. Jean-Marc GINDER, Premier Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif du budget annexe « eau & assainissement » de l'exercice 2021 dressé par Mme Carole TALLEUX, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rapportent, à l'unanimité,

- **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	6 740,46 €	Dépenses	0 €
Recettes	104 101,68 €	Recettes	22 853,79 €
Excédent de fonctionnement	97 361,22 €	Excédent d'investissement	22 853,79 €
Excédent global	120 215,01 €		

- **CONSTATE** les identités de valeurs dans l'exécution budgétaire de l'exercice 2021 (titres de recettes émis et mandats émis) avec le compte de gestion,
- **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4. Affectation du résultat de l'exercice 2021 du budget annexe « eau & assainissement ».

Après avoir entendu le compte administratif approuvé ci-dessus, le Conseil Municipal statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021 du budget annexe « eau & assainissement », constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 97 361,22 € et un excédent d'investissement de 22 853,79 €, décide à l'unanimité :

- **D'AFFECTER** 30 000 € de l'excédent constaté en section de fonctionnement au 31/12/2021 au financement de la section d'investissement du budget primitif « eau et assainissement » 2022 (compte 1068), et laisser 67 361,22 € au 002 la section de fonctionnement dudit budget.

5. Approbation du budget primitif « Eau » pour l'exercice 2022.

Considérant la proposition de budget présentée par Mme le Maire,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,



- **APPROUVE** le budget annexe « eau et assainissement » 2022 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 85 000 € et en section d'investissement à 64 000,00 € ;
- **VOTE** le budget par chapitre tant pour la section d'investissement que pour la section de fonctionnement.

6. Approbation du compte de gestion « principal » de l'exercice 2021.

Après en avoir pris connaissance, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget principal de la Commune de l'exercice 2021, dressé par le Service de Gestion Comptable de Mulhouse.

7. Approbation du compte administratif « principal » de l'exercice 2021.

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de M. Jean-Marc GINDER, Premier Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif du budget principal de la Commune de l'exercice 2020 dressé par Mme Carole TALLEUX, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rapportent, à l'unanimité,

- **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	737 699,37 €	Dépenses	508 455,23 €
Recettes	1 103 889,08 €	Recettes	724 030,35 €
Excédent de fonctionnement	366 189,71 €	Excédent d'investissement	215 575,12 €
Excédent global	571 764,83 €		

- **CONSTATE** les identités de valeurs dans l'exécution budgétaire de l'exercice 2021 (titres de recettes émis et mandats émis) avec le compte de gestion,
- **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

8. Affectation du résultat 2021 du budget « principal » de la Commune.

Après avoir entendu le compte administratif approuvé ci-dessus, le Conseil Municipal statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 366 189,71 € et un excédent d'investissement de 215 575,12 €, décide à l'unanimité :

- **D'AFFECTER** 300 000 € de l'excédent constaté en section de fonctionnement au 31/12/2021 au financement de la section d'investissement du budget primitif « principal » 2021 (compte 1068), et laisser 66 189,71 € au 002 la section de fonctionnement dudit budget.

9. Approbation du budget primitif « principal » pour l'exercice 2022.

En application de l'article L.2123-24-1-1 du CGCT, Mme le Maire présente le tableau récapitulatif des indemnités perçues par les conseillers municipaux pour 2021 (Maire et adjoints au Maire).

Considérant la proposition de budget présentée par Mme le Maire,



Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le budget principal de la commune 2022 qui s'équilibre à 1 065 000,00 € en section de fonctionnement et à 1 082 000,00 € en section d'investissement ;
- **VOTE** le budget par chapitre tant pour la section d'investissement que pour la section de fonctionnement.
- **DE PREVOIR** directement au chapitre globalisé 012 de la section de fonctionnement les primes de fin d'année instaurées dès 1972, représentant 10 % du chapitre 012 du budget principal 2022, qui continueront comme par le passé à être revalorisées et réparties par Mme le Maire.

10. Vote des taux d'imposition.

Mme le Maire rappelle qu'en application de l'article 16 de la loi de finances 2020, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) est transférée aux communes dès 2021 par majoration du taux communal de référence pour compenser la disparition de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

Mme le Maire rappelle que la moyenne nationale du taux de la TFB est de 37,72 % et la moyenne départementale de 50,14 %.

Mme le Maire rappelle qu'en application de l'article 1636 sexies du code général des impôts, le vote des taux de fiscalité locale doit faire l'objet d'une délibération spécifique et distincte du vote du budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de maintenir les taux d'imposition votés en 2021
Les taux s'établissent comme suit :

	Taux communal 2020 (rappel)	Taux département 2020 (rappel)	Taux 2020	Taux voté 2021	Taux voté 2022
Taxe foncière bâtie	8,27	13,17	21,44	21,65	21,65
Taxe Foncière non bâtie	37,58		37,58	37,96	37,96

- **CHARGE** Mme le Maire de notifier la présente décision aux services fiscaux.

11. Attribution des subventions aux associations.

Mme le Maire rappelle qu'en application de l'article L.2311-7 du CGCT, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte de celle du budget.

VU la liste récapitulant les propositions de subventions à verser aux associations pour 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les subventions telles que figurant sur l'état annexé à la présente délibération pour un montant global de 19 499 €,
- **DIT** que la liste ainsi votée sera annexée au budget principal.
- **CHARGE** Mme le Maire du versement des subventions ainsi votées.



12. Mise à disposition de personnel par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (emplois saisonniers d'été).

VU le planning prévisionnel pour les emplois saisonniers d'été (remplacement agents du service technique en congé),
OUI les explications de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **CHARGE** Mme le Maire de recruter un maximum de neuf étudiants pour la période de juin à début septembre 2022 durant les congés des agents du service technique communal ainsi que pour renforcer ce service. Le contrat de travail sera traité par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin à Colmar sous la forme d'une mise à disposition. La rémunération sera basée sur les références légales actuellement en vigueur sur une base horaire de 35 h hebdomadaires de date à date. Les frais pour la Commune s'élèvent à 7 % du salaire et charges sociales. La durée des contrats sera fonction du nombre de candidats et de leur âge, les candidats devront être âgés de plus de 18 ans, être titulaire du permis de conduire (sauf postes 8 et 9) et priorité sera donnée aux personnes n'ayant pas occupé un emploi saisonnier à la Commune en 2021. Si le nombre de candidats est supérieur au nombre de postes à pourvoir, il sera procédé à un tirage au sort afin d'attribuer les postes.
- **CHARGE** Mme le Maire de la signature des conventions de mise à disposition à intervenir ;
- **DECIDE** de prendre en charge les frais de visite médicale auprès d'un médecin assermenté-agréé du Haut-Rhin et la fourniture de chaussures de sécurité pour les jeunes qui n'en auraient pas.

13. Convention de participation financière de Petit-Landau à m2A pour le transport des jeunes de Petit-Landau.

Mme le Maire rappelle que la Commune a décidé, en 2021, de prendre en charge 50 % du montant de l'abonnement annuel des jeunes landaunais étudiants et lycéens de moins de 18 ans. En 2021, la Commune a fait un virement du montant correspondant à chaque famille.

Mme le Maire présente le projet de convention avec SOLEA qui permettra d'une part d'éviter aux familles d'avancer le montant, et une refacturation globale de SOLEA à la Commune, soit une seule écriture comptable.

A titre d'information, 36 jeunes ont pu bénéficier de cette aide financière en 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** le projet de convention
- **CHARGE** Mme le Maire de la signature de la convention, de son exécution et de la signature de tout document afférent.

14. Convention de mise à disposition partielle d'un agent d'Ottmarsheim (animateur sportif).

Mme le Maire rappelle qu'un animateur sportif était embauché par la CCPFRS.

Il intervient notamment pour les élèves de l'école élémentaire tous les vendredis matins.

Suite à la non reprise de la compétence par m2A, l'agent a été embauchée par la Commune d'Ottmarsheim qui, en contrepartie, reçoit des ACTP.

Le projet de convention a pour objectif de clarifier le périmètre et la nature des interventions de l'agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition partielle d'un agent d'Ottmarsheim



- **CHARGE** Mme le Maire de la signature de la convention et de tout document afférent.

15. Convention de refacturation – accueil du matin, activités extrascolaires mercredi et vacances et animation jeunesse territoriale sur le territoire de la bande rhénane : refacturation aux communes.

Mme le Maire rappelle que du 1^{er} janvier 2019 au 31 août 2019, m2A a continué à exercer, au nom des communes, les compétences extrascolaire (accueil du matin – accueil du mercredi – accueil des vacances scolaires).

A ce titre, m2A a encaissé les recettes et a supporté les dépenses relatives à l'exercice de ces compétences. Sur cette période. Il y a donc lieu de régulariser la situation comme suit :

- m2A refacture aux communes les dépenses, soit pour Petit-Landau 69 653,51 €
- m2A reverse aux communes les recettes perçues., soit pour Petit-Landau 22 135,00 €

Il est rappelé que la compétence extrascolaire a été redonnée en communes, qui perçoivent des ACTP en compensation financière. La compétence a été déléguée à la SPLEA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** le projet de convention de refacturation
- **CHARGE** Mme le Maire de la signature de la convention, de son exécution et de la signature de tout document afférent.

16. Convention « La Filature Nomade ».

Dans le but de promouvoir les activités culturelles, la Commune de Petit-Landau s'est associée, cette année, à l'opération « La Filature Nomade ».

Ainsi, le spectacle « l'homme de fer », organisé par la Filature, sera présenté à la salle polyvalente de Petit-Landau le 3 mai 2022, moyennant une participation financière de la commune à hauteur de 500 € HT. La Commune s'occupant de la partie logistique du spectacle (mise à disposition de la salle, aspects techniques, pot de l'amitié à l'issue du spectacle).

Cette coopération sera formalisée par une convention tripartite entre la Commune de Petit-Landau, la Filature et l'association « Y'A D'LA JOIE » qui aura en charge la billetterie du spectacle à Petit-Landau.

Des billets à tarifs préférentiels pour trois spectacles à la Filature seront par ailleurs proposés aux landaunais.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la Convention de partenariat entre la Commune, la Filature et Y A D'LA JOIE,
- **APPROUVE** le tarif unique de 5 € pour le spectacle ayant lieu à Petit-Landau,
- **CHARGE** M. le Maire de signer la Convention et tout document afférent.

17. Décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2020.

Remplacements flexibles sur circuit frigorifique salle polyvalente STIHLE : 2 483,96 € TTC.

Travaux d'enfouissement de réseaux rue des Fleurs, ROSACE : 26 647,20 € TTC.

Réfection mur du cimetière (travaux complémentaires), CEMMA, 552,00 € TTC.

Remplacement régulation chauffage salle polyvalente, VONTHRON, 29 896,48 € TTC.

Remplacement pompes PAC + travaux sanitaires, VONTHRON, 40 691,02 €



18. Documents d'urbanisme & droit de préemption urbain.

Mme le Maire rend compte des autorisations d'urbanisme instruites et en cours d'instruction.

Renonciation à exercer le droit de préemption urbain :

Me PRAT, notaire à Mulhouse, terrain de construction 17 rue du Rhin.

Me TACZANOWSKI, notaire à Delle, terrain 7 rue de Lorraine.

Certificat d'urbanisme

Me BUCHHOLTZ, notaire à Mulhouse, CUa d'information, 39 rue Séger.

Me GIROD, notaire à Mulhouse, terrain agricole (zone A).

Me PRAT, notaire à Mulhouse, terrain à bâtir 17 rue du Rhin.

Me MUNCH et GREDEY, notaire à Mulhouse, terrain rue des Pyrénées.

Déclaration préalable de travaux.

LE GAC Armand, 28 rue du Moulin, division foncière en vue de construire.

MUESS David, 2 rue des Vosges, création d'une maison à thé.

BUTSCHA Sébastien, 10 rue de l'Église, piscine.

HAAS Thierry, 12 rue de l'École, extension maison.

JAEKEL Julien, 24 rue du Moulin, pergola.

Permis de construire :

Néant.

19. Divers.

Mme le Maire rappelle que la Commune a organisé une opération « Petit-Landau propre » le 5 mars dernier. Un beau succès avec 20 participants motivés. Du coup, l'amplitude géographique a pu être étendue, et les déchets ramassés le long de plusieurs voies principales autour de Petit-Landau. 330 kilos de déchets ont été ramassés.

Mme le Maire informe qu'elle a signé ce jour l'acte de vente du premier terrain de la rue des Pyrénées chez le notaire.

Suite à l'implication des élèves des écoles dans le challenge mobilité, un don de 387 € à l'Association « Sourire Ensemble » a pu être fait en 2021. Une des responsables viendra à la rencontre des élèves pour leur présenter l'association mardi prochain et les remercier.

Dates à noter :

- 10 avril & 24 avril : élections présidentielles (le planning du 10 avril a été transmis),
- Mardi 3 mai à 19h30, spectacle « L'Homme de fer » à la salle polyvalente de Petit-Landau dans le cadre de la « Filature Nomade »
- 12 & 19 juin : élections législatives,
- Dimanche 3 au dimanche 10 juillet : ouverture du bistrot.

Jean-Marc GINDER commence à s'agacer de l'avancement du chantier de la rue des Fleurs. BEREST, le maître d'œuvre, n'est pas réactif, loin s'en faut. Quant à SPIE, entreprise en charge de l'enfouissement des réseaux secs, tarde quant à elle pour effectuer les derniers travaux permettant le branchement des particuliers. Chaque interlocuteur, BEREST, SPIE, ENEDIS se renvoyant la balle.

Thomas MAUVAIS pose la question de la vidéoprotection. Mme le Maire informe qu'elle est en fonction. Pour le moment les services de la gendarmerie n'ont toutefois pas eu recours au



dispositif. Jean-Marc GINDER informe que l'effet dissuasif peut jouer, les éventuels cambrioleurs se sachant surveillés dans plusieurs communes opèrent dans des secteurs non couverts.

Arnaud FLANDRE résume la rencontre de la commission jeune qui a eu lieu samedi 19 mars. 12 jeunes ont répondu à l'appel, en présence Mme le Maire, Laetitia ORTSCHITT Adjointe au Maire et lui-même donc. Ont notamment été évoqués le projet de city stade (apparemment très attendu par les jeunes) et la réhabilitation du terrain de cross. Celui-ci a été agrandi, modernisé et est en cours de réfection par le service technique. Il devrait être opérationnel pour les vacances de Pâques, à la grande satisfaction des jeunes présents.

Les jeunes sont notamment très sensibles au respect de l'environnement. D'ailleurs plusieurs jeunes ont spontanément ramassé les déchets aux alentours du parcours de cross en prévision des travaux.

Divers projets sont lancés comme par exemple la rédaction d'une charte pour l'utilisation du terrain de cross, ou l'organisation d'une journée sportive (couplée avec le passage du Tour d'Alsace ?) ...

Le respect de la parole entre les jeunes a été salué par les élus présents.

Une rencontre très positive. Au point que le prochain rendez-vous a d'ores et déjà été programmé au samedi 23 avril à 9h30.

Armand HEITZ rappelle le problème de la lasure des portes de l'église. Jean-Marc GINDER informe avoir relancé l'entreprise en charge de l'installation. Pour le moment le problème n'a pas été résolu.

Il informe que le Conteneur à verre rue du Rhin est plein. Une vérification de la périodicité de leur vidange sera faite auprès du SIVOM.

Christian BUTSCHA évoque le retour de Alter Alsace, qui est intervenu pour le suivi et la gestion des consommations de bâtiments communaux sur un an. Le rapport complet a été transmis ce jour à l'ensemble des membres du Conseil Municipal. Des pistes pour de substantielles économies d'énergie sont évoquées, à étudier et à mettre en en place.

Prochaines séances :

- Mardi 26 avril : commissions réunies
- Mardi 17 mai : conseil municipal

La séance est levée à 21h05.



**Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations
du conseil municipal de la commune de Petit-Landau
Séance du 22/03/2022**

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 2 février 2022.
2. Approbation du compte de gestion du budget annexe « eau & assainissement » de l'exercice 2021.
3. Approbation du compte administratif du budget annexe « eau & assainissement » de l'exercice 2021.
4. Affectation du résultat de l'exercice 2021 du budget annexe « eau & assainissement »
5. Approbation du budget primitif « Eau » pour l'exercice 2022.
6. Approbation du compte de gestion « principal » de l'exercice 2021.
7. Approbation du compte administratif « principal » de l'exercice 2021.
8. Affectation du résultat 2021 du budget « principal » de la Commune.
9. Approbation du budget primitif « principal » pour l'exercice 2022.
10. Vote des taux d'imposition.
11. Attribution des subventions aux associations.
12. Mise à disposition de personnel par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (emplois saisonniers d'été).
13. Convention de participation financière de Petit-Landau à m2A pour le transport des jeunes de Petit-Landau.
14. Convention de mise à disposition partielle d'un agent d'Ottmarsheim (animateur sportif).
15. Convention de refacturation – accueil du matin, activités extrascolaires mercredi et vacances et animation jeunesse territoriale sur le territoire de la bande rhénane : refacturation aux communes.
16. Convention « La Filature Nomade ».
17. Décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2020.
18. Documents d'urbanisme & droit de préemption urbain.
19. Divers.

Nom & Prénom	Fonction	Signature	Procuration
TALLEUX Carole	Maire		
GINDER Jean-Marc	1° adjoint		
BUTSCHA Christian	2° adjoint		
ORTSCHITT Laetitia	3° adjoint	Procuration à Jean-Marc GINDER	
MEYER Jean-Baptiste	Conseiller municipal		



ESSLINGER Stéphane	Conseiller municipal	Procuration à Christine CARRERA	
STEMMELIN Alexandra	Conseillère municipale		
MAUVAIS Thomas	Conseiller municipal		
FLANDRE Arnaud	Conseiller municipal		
WENDLING Myriam	Conseillère municipale		
CARNEMOLLA Joseph	Conseiller municipal		
HEITZ Armand	Conseiller municipal		
SCHNEIDER Sandrine	Conseillère municipale		
CARRERA Christine	Conseillère municipale		
KERN Didier	Conseiller municipal		

